

Je recommande donc que vous écoutiez demain l'honorable juge Roach, afin qu'il ait l'occasion de lire au comité son rapport intérimaire sur la grève de l'acier. Il a en effet préparé un rapport intérimaire et je suis d'avis qu'il devrait avoir l'occasion d'en donner lecture lui-même.

Vous pourriez peut-être demander ensuite à M. Arthur Brown, vice-président du Conseil (national) des relations ouvrières, de vous expliquer les circonstances qui ont motivé le décret ministériel C.P. 1003 (généralement considéré comme le Code du travail).

Vous pourriez ensuite, par exemple, demander à M. C. A. L. Murchison de venir expliquer la raison d'être du décret C.P. 9834, sur la réglementation des salaires. J'imagine qu'il se contentera d'expliquer comment s'applique ce décret puis qu'il, dira ensuite comment le Conseil national du travail en temps de guerre a disposé de la demande qui lui a été faite de payer la différence de cinq cents à la Dominion Steel Corporation.

Vous pourriez demander à M. Maclean de venir expliquer la façon de procéder lorsque surviennent des différends, de dire dans quelles circonstances on nomme un commissaire ou une commission de conciliation, et ainsi de suite. Là encore, j'imagine qu'il pourrait se contenter d'explications générales au lieu de présenter un rapport du différend dans les aciéries.

Peut-être pourrais-je ensuite, à un moment opportun, présenter un rapport général sur le différend dans les aciéries. Je pourrais à cette fin utiliser les éléments d'un rapport que je destinais à la Chambre des communes mais que je n'ai pas eu l'occasion de présenter.

M. CÔTÉ: Il conviendrait, je crois, de déférer cette lettre au comité de direction, car c'est lui qui règle la procédure au comité principal. J'apprécie pour ma part au plus haut point les recommandations du ministre.

M. GILLIS: Monsieur le président, je comprends parfaitement pourquoi le ministre a envoyé cette lettre au comité — et je suis sûr que nous trouverions intéressant et instructif le rapport intérimaire de la commission, non moins que les explications que pourraient nous fournir les fonctionnaires du ministère, qui nous mettraient ainsi au courant des circonstances les plus récentes du différend; cependant, tout comme mon collègue qui vient de prendre la parole, j'estime qu'il y aurait lieu de déférer la question au comité de direction. J'ai, monsieur le président, quelques idées à exprimer. Je ne crois pas que les membres du comité aient besoin de longues explications au sujet du différend des aciéries; il y a au moins deux ans et demi que nous en entendons parler à la Chambre des communes, et nous savons qu'avec tous ses rouages, le ministère du Travail n'a pu y trouver une solution, de sorte que le pays se trouve aujourd'hui en présence d'une crise de l'acier qui paralyse toute sa vie économique. Or, c'est précisément cette crise qui a donné lieu à l'établissement de notre comité, qui a une mission précise à accomplir.

Hier soir, au moment où on établissait le comité, nous avons décidé qu'une des premières tâches que nous devons nous donner, c'était de nous efforcer de résoudre les difficultés actuelles dans les aciéries et de voir s'il n'y avait pas quelque moyen de leur faire reprendre la production. Or si le comité parvient à atteindre ce but, je crois qu'il aura joué un rôle utile. Mais après cela, nous comptons bien, évidemment, nous tracer un programme à longue portée.

Or je tiens à dire que si le comité agit comme il est censé le faire, nous n'allons pas nous contenter de nous camper ici dans des fauteuils et prêter l'oreille à une masse de témoignages; non, j'estime que nous devons dès cet après-midi, prendre des mesures pratiques et mettre en branle les rouages qui mettront en présence les parties au différend et tâcheront de persuader aux aciéries de reprendre la production.